

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR DEVENIR PROMENEURS OU PROMENEUSE DU NET DE LA GIRONDE - 2025/2026

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès des jeunes et l'utilisation intensive qu'ils et elles en ont, en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour permettre de mieux maîtriser cet outil et conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités offertes dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs et Promeneuses du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Définition

Un Promeneur ou une Promeneuse du Net » est une personne qui travaille dans une structure accueillant des jeunes régulièrement. Il ou elle est mandaté-e par son employeur pour assurer une **présence éducative*** sur les réseaux sociaux dans le cadre de ses missions habituelles.

Un ou Une PDN peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale, une médiathèque, etc ...

Le ou la PDN établit une relation de confiance avec les jeunes sur les différents réseaux sociaux. Il ou elle est clairement référencé-e sur un site dédié avec sa photo ou celle de sa structure, sa profession et a minima, son prénom.

Le ou la PDN se met en contact avec les jeunes pour répondre, dans un premier temps, à leurs préoccupations et, dans un second temps, pour leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire.

La notion de *présence éducative sur Internet fait référence à l'idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée par les personnes qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires.





APPEL À CANDIDATURE

PROMENEURS DU NET DE LA GIRONDE

L'appel à candidature s'adresse aux professionnel-les voulant s'engager dans la démarche des Promeneurs du net en Gironde pour construire ensemble le réseau girondin des Promeneurs du net de la Gironde (PDN33).

Ce réseau est animé par Médias-Cité avec le soutien des partenaires du Schéma Départemental de la Jeunesse de la Gironde :

- la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde
- le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de l'Education Nationale en Gironde
- le Département de la Gironde
- la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde

Le réseau PDN33 s'appuie sur une charte départementale des Promeneurs du net de la Gironde et des temps de formations et rencontres de réseau pour aider les Promeneurs du net à remplir leurs missions.

COMMENT CANDIDATER ?

- Prendre contact avec la coordinatrice du réseau des PDN33
- Prendre connaissance et remplir les éléments du présent dossier :
 1. La fiche de candidature pour devenir PDN33 (à remplir)
 2. La Charte départementale du réseau des PDN33 (à remplir et signer)
 3. La fiche traitement des données à caractère personnel (à lire)
 4. La fiche droit à l'image (à remplir et signer)
 5. La fiche procédure de départ ou d'interruption de mission PDN33 (à lire)
 6. La fiche évaluation de la mission PDN33 (à remplir régulièrement une fois la mission PDN33 démarrée)
- Remplir et signer les éléments 1 à 4 et les renvoyer par mail à l'adresse : pdn33@medias-cite.coop

Pour toute question, la coordinatrice du réseau PDN33 est à votre disposition.

Contact :
Marianne Massaloux
07 86 18 38 90
pdn33@medias-cite.coop

1 - FICHE DE CANDIDATURE POUR DEVENIR PROMENEUR/PROMENEUSE DU NET DE LA GIRONDE (À REMPLIR ET RENVoyer)

Les critères d'examen des candidatures

L'appel à candidature s'adresse aux structures situées en Gironde et qui accueillent des jeunes régulièrement.

Les projets présentés seront examinés sur la base des critères suivants :

- Clarté et cohérence du projet au regard des engagements Promeneurs du net décrits dans la charte
- Expérience de la structure dans le domaine de la jeunesse
- Expérience du ou des professionnels pressentis pour être Promeneur-s du net
- Inscription du projet Promeneur du net dans le projet de la structure
- Appétence ou expérience pour le numérique

Merci de construire votre réponse (3 pages maximum) à l'aide du questionnaire suivant et de l'envoyer par mail à l'adresse : pdn33@medias-cite.coop

1 – Présentez votre structure

- Coordonnées de votre structure : nom, raison sociale, type, adresse postale, contact tél et mail
- Présentation de votre structure : Activité, publics cibles, ses ressources humaines, agréments ou labels, inscription dans des dispositifs particuliers, partenaires habituels, etc.
- Coordonnées du responsable du ou des Promeneurs du net envisagé-s dans votre structure : Nom / Prénom / Fonction / contact mail et téléphone

2 – Présentez votre projet de mission PDN :

- Combien de PDN prévoyez-vous dans votre structure ? (max 2 PDN par structure)
- Qui envisagez-vous de positionner sur la mission PDN ?
NOM/Prénom – intitulé de poste - type de contrat – durée de travail hebdomadaire.
- Pourquoi choisir ces ou cette personne-s de votre équipe pour la mission PDN ?
- Place de la mission PDN dans votre structure, intérêt et / ou expérience de la structure pour la jeunesse et le numérique ou les réseaux sociaux, inscription de la mission PDN dans votre projet de structure.
- Matériel disponible pour la mission PDN (ou besoin matériel pressentis)
- Vous pouvez ajouter toute information permettant de mieux comprendre votre projet.

3 - Activité prévisionnelle du ou des PDN :

- Quel est votre public cible pour cette mission PDN?
- Quels sont vos objectifs ? Que cherchez-vous à faire en entrant dans le dispositif PDN ?
- Quel volume d'heures hebdomadaires prévoyez-vous de consacrer à la mission PDN ?
- Sur quelles plages horaires pensez-vous réaliser votre mission PDN ? Expliquez vos choix.
- Avez-vous déjà des comptes de réseaux sociaux pour la structure ?
- Avez-vous déjà des comptes de réseaux sociaux pour le ou les personnes prévue-s pour devenir PDN ? (Merci de les indiquer)

(max 3 pages, formats de fichiers acceptés : .odt, .doc, .docx, .pdf)

2 - LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DU RÉSEAU DES PDN33 (À REMPLIR, SIGNER ET RENVOYER)

Cette charte est extraite de la Charte nationale des Promeneurs du net.

Article 1. Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

Cette démarche fait écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions du Promeneur du net

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur un réseau social devant contenir a minima les informations suivantes :

- le prénom du/ de la PDN et le nom de sa structure
- une photo personnelle ou à défaut un avatar ressemblant
- les précisions sur sa démarche PDN
- les modalités d'entrée en relation avec le/la PDN ;

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque PDN consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Le PDN s'engage à :

- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) au moins une fois dans l'année ;
- participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le PDN se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le PDN.

En cas de non respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

La structure signataire de la présente charte PDN33 s'engage à :

- Intégrer son projet de présence éducative sur Internet à la politique jeunesse de sa structure voire de son territoire d'implantation.
- Décliner la notion de présence éducative sur Internet dans le projet social, éducatif et/ou pédagogique de la structure employant le Promeneur du Net
- Respecter la charte départementale intégrée au présent document.
- Veiller à ce que le Promeneur du Net, désigné en son sein, respecte les engagements pris dans le présent document.
- Permettre au Promeneur du Net d'exercer cette fonction dans de bonnes conditions matérielles (équipement, connexion internet, temps dédié...).
- Intégrer au mieux la présence éducative sur Internet dans les activités et le rythme de la structure et de l'équipe, en attribuant un volume d'heures hebdomadaires dédié à l'activité en ligne.
- Permettre au Promeneur du Net de participer aux rencontres, réunions, formations organisées dans le cadre du réseau local et du réseau départemental Promeneurs du Net au moins une fois dans l'année.
- Communiquer sur le dispositif auprès de son public et de ses partenaires.

La structure en charge de la coordination des PDN33 s'engage à :

- Proposer et organiser des actions de formation et de rencontre du réseau selon un planning semestriel,
- Assurer le lien entre les PDN et les instances de gouvernance du projet (comité de pilotage et comité technique),
- Apporter des réponses aux questions que les PDN se posent sur leurs missions de PDN, via mail ou téléphone,
- Concevoir et diffuser des ressources utiles à l'exercice des missions des PDN,
- Animer les rencontres de réseau, en faire les compte-rendu,
- Construire et mettre en oeuvre la concertation régulière des PDN pour adapter les ressources et formations à leurs besoins,
- Produire les éléments facilitateurs pour la réalisation de leurs missions et son évaluation

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le PDN doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents. Les actions de formation du réseau pourront l'y aider.

Article 5. Animation et pilotage

Le dispositif Promeneurs du net 33 est piloté par les Institutions engagées dans le Schéma Départemental Jeunesse de la Gironde : la Caisse d'Allocations Familiales, le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de l'Éducation Nationale, le Département de la Gironde et la Mutualité Sociale Agricole. Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par une coordination départementale portée par Médias-Cité.

Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les PDN et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- respect de la dignité de la personne ;
- interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le PDN exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le PDN s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Le PDN exerce dans le respect de ses missions et de l'institution qu'il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à Le : Structure signataire :

Nom, Prénom et signature du représentant de la structure :

Nom-s, Prénom-s et signature-s du ou des Promeneurs du net de la structure :

3 - FICHE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (À LIRE)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Médias-Cité (87 quai de Queyries, responsable du traitement : Marianne Massaloux).

Ces données personnelles participent au dispositif Promeneurs du net de la Gironde et à ce titre servent à :

- renforcer la présence éducative de professionnels de la jeunesse sur Internet,
- relayer leur mobilisation en faveur de la jeunesse sur Internet
- promouvoir leur démarche éducative en ligne
- en mettant à disposition du plus grand nombre l'annuaire des Promeneurs du Net de la Gironde sur le site de Médias- Cité (<https://medias-cite.coop/>) et sur le site national des Promeneurs du net (<https://www.promeneursdunet.fr>).

Les données recueillies pour alimenter les annuaires des PDN33 sont :

- Nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, intitulé de poste, adresses des comptes de réseaux sociaux déployés pour la mission PDN, photo du PDN.

Les données sont aussi stockées sur un fichier annuaire interne au réseau et partagé avec les partenaires institutionnels du dispositif Promeneurs du Net de la Gironde : la Caisse d'Allocations Familiales, le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de l'Éducation Nationale, le Département de la Gironde et la Mutualité Sociale Agricole et l'ensemble des structures membres du réseau PDN33.

Cet annuaire interne est mis à jour régulièrement et hébergé sur un serveur de fichiers sécurisé de Médias-Cité.

Base légale du traitement : Le traitement des données à caractère personnel est fondé sur les missions de service public dont Médias-Cité est investi en tant que coordonnateur du réseau départemental des Promeneurs du net de la Gironde, au titre de l'article 7.3 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données sont conservées pendant 3 ans maximum.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ou vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site <https://www.cnil.fr> pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données personnelles dans ce dispositif, vous pouvez contacter Marianne Massaloux en écrivant à pdn33@medias-cite.coop Médias-Cité 87 quai de Queyries 33100 Bordeaux 07 86 18 38 90.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

4 - FICHE DROIT À L'IMAGE (À REMPLIR, SIGNER ET RENVoyer)

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

.. ..

Téléphone :

Mail :

autorise Médias-Cité et la CNAF à reproduire sur le site internet de Médias-Cité et sur le portail national des Promeneurs du net de la CNAF, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s) me représentant sur mes comptes professionnels de réseaux sociaux pour figurer dans les annuaires des Promeneurs du net.

Fait à : Le : Signature :

5 - FICHE PROCÉDURE DE DÉPART OU D'INTERRUPTION DE MISSION PDN33 (À LIRE ET APPLIQUER)

Objet : Décrire, étape par étape, quoi faire avec les comptes PDN sur les réseaux sociaux lorsqu'un PDN arrive, part (avec ou sans tuilage/passation) ou part de manière précipitée.

Règle générale : Toute entrée, sortie, absence temporaire ou définitive d'un PDN doit être signalée à la coordination départementale PDN33 par la structure signataire de la charte.

1) À l'arrivée d'un PDN (mise en place)

- Le PDN crée ses profils/comptes sur les réseaux sociaux choisis pour la mission.
- La direction demande au PDN de placer ses identifiants et mots de passe dans une enveloppe scellée, qui sera conservée par la direction. À défaut, et si le PDN le souhaite, la coordination peut conserver cette enveloppe.

Finalité : garantir la continuité en cas d'absence ou de départ.

2) Départ avec tuilage (passation organisée)

Au moins J-7 (7 jours avant le départ) – à faire par le PDN partant :

1. Envoyer un message privé à ses contacts pour annoncer le départ et partager le lien vers le nouveau PDN.
2. Proposer aux contacts de se mettre en lien avec ce nouveau PDN.
3. Faire une publication publique allant dans ce sens sur chaque réseau.

Le jour du départ :

- Le PDN partant ferme ses comptes de réseaux sociaux dédiés à la mission.

Après le départ :

- La direction (ou la coordination PDN33) détruit l'enveloppe contenant identifiants et mots de passe du PDN partant.

3) Départ sans tuilage (pas de remplaçant immédiat)

Au moins J-7 – à faire par le PDN partant :

1. Envoyer un message privé à ses contacts annonçant le départ.
2. Publier une annonce sur chaque réseau.

Le jour du départ :

- Le PDN partant ferme ses comptes.

Après le départ :

- La direction (ou la coordination PDN33) détruit l'enveloppe.

4) Départ précipité (imprévu)

Dès que possible – à faire par la direction ou la coordination PDN33 :

- Annoncer le départ sur les comptes PDN en utilisant les identifiants conservés dans l'enveloppe scellée (publication possible notamment sur Instagram).

Si la mission n'est pas reprise :

- Fermer les comptes de réseaux sociaux au bout d'une semaine.

Ensuite :

- La direction détruit l'enveloppe contenant identifiants et mots de passe.

Bon à savoir

- Ne jamais transmettre identifiants/mots de passe par e-mail ou messagerie.
- Vérifier que les publications d'annonce sont visibles (profil/bio mis à jour si nécessaire).
- Archiver si besoin les éléments utiles (statistiques, messages d'accueil types) avant fermeture des comptes.

6 - FICHE ÉVALUATION DE LA MISSION PDN33 (À REMPLIR RÉGULIÈREMENT UNE FOIS LA MISSION PDN33 DÉMARRÉE)

Un formulaire d'évaluation est mis à votre disposition sur pdn33.fr. Le voici ci-dessus à titre informatif.

Il vise à récolter vos informations sur vos missions PDN. Il peut être rempli au rythme qui vous convient mais au minimum tous les 3 mois. Ce qui y est écrit reste confidentiel et les données sont rendues anonymes et regroupées pour donner des infos sur "le réseau PDN33" et pas tel ou tel PDN33.

Nom prénom du répondant

Nom de la structure employeuse

Période que vous choisissez d'évaluer : une semaine / un mois / deux mois / un trimestre

- Combien d'heures en moyenne avez-vous consacré à votre mission PDN sur cette période ?
- Sur cette période que vous avez choisi d'évaluer, avez-vous fixé des plages horaires fixes de "permanences PDN" ? (Les permanences PDN sont les moments clairement identifiés pour les jeunes où vous êtes disponibles sur les réseaux sociaux pour eux.)
 - oui / non / Si oui, quelles sont ces plages horaires ?
- Nombre de jeunes avec qui vous êtes en relation (C'est-à-dire le nombre de jeunes avec qui vous avez discuté en ligne au moins 1 fois durant la période que vous avez choisi d'évaluer.)
 - sur Facebook :
 - sur Instagram :
 - sur Snapchat :
 - sur TikTok :
 - sur un autre réseau social (lequel?) :
- Thèmes souvent abordés au cours de ces échanges avec les jeunes :
 - Santé/sexualité/addictions
 - Mal être
 - Loisirs
 - Évènement local
 - Logement
 - Emploi
 - Orientation
 - Situation d'urgence
 - Autre

- Vos remarques, réflexions, commentaires sur cette période

Cet espace peut vous servir de bloc note pour partager votre ressenti, vos réflexions sur la période que vous avez choisie. N'hésitez pas à y noter ce qui vous a marqué, votre avis, vos idées ou toute information qui vous paraît importante.

- Indiquez votre adresse mail si vous voulez recevoir un récapitulatif de vos réponses